

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÈS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Dossier traité par :
Claude Freichel

Tél. 500 552 312
Fax 500 552 369
Claude.freichel@kaerjeng.lu

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
Monte-charges mobile marque GEDA No. e construction 1057134732	SA Pro-Toiture Bascharage	3A/2021/3581/174 autorisé le 9/9/2021
Monte-charges mobile marque GEDA No. e construction 1057137794	SA Pro-Toiture Bascharage	3A/2021/3580/174 autorisé le 9/9/2021
Palan marque LIFTKET TYPE 070/01	GUARDIAN LUXGUARD II Hautcharage	3A/2021/3557/174 autorisé le 9/9/2021

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 13 septembre) à partir du 14 septembre 2021 au 25 octobre inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au secrétariat de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 13 septembre 2021

Le collège échevinal